a Roumanie dispose de 14,8 millions d'hectares de terres agricoles et jouit d'un sol et d'un climat qui favorisent une bonne production agricole. Il n'est donc pas surprenant qu'elle compte parmi les principaux producteurs agricoles d'Europe centrale et orientale. En 1999, le secteur agricole a fourni 20 % du produit intérieur brut (PIB) du pays et plus du tiers des emplois, ce qui fait en sorte que l'agriculture est une activité plus importante, par habitant, en Roumanie que dans les autres pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception de l'Albanie.

Par le passé, la Roumanie était un grand exportateur de produits agroalimentaires. Toutefois, durant les années 1980, sous le régime communiste, elle a vu ses exportations diminuer, mais a réussi à conserver son statut d'exportateur net de produits agroalimentaires.

L'Union européenne (UE) est le partenaire commercial le plus important de la Roumanie en ce qui a trait aux produits agroalimentaires. Elle absorbe 35 % des exportations agroalimentaires de la Roumanie et lui fournit 45 % de ses importations de produits alimentaires. Les pays signataires de l'Accord de libre-échange centre européen (ALECE) constituent le deuxième partenaire en importance de la Roumanie pour le commerce de ces produits. En 1999, les principaux fournisseurs de produits alimentaires de la Roumanie étaient, outre la Grèce et la Turquie, la Hongrie, l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, le Royaume-Uni, la France et l'Espagne.

Débouchés

Il existe plusieurs raisons pouvant inciter les entreprises canadiennes à pénétrer le marché roumain des produits agroalimentaires et des services connexes :

- des taux de croissance supérieurs à la moyenne;
- un marché diversifié qui comporte un vaste éventail de consommateurs;
- une main-d'œuvre qualifiée et bon
- un accès indirect au marché des produits agroalimentaires de l'UE.

Les grands secteurs suivants offrent des débouchés aux sociétés canadiennes :

- les ingrédients alimentaires : créneaux, technologie et restauration;
- le sucre : fortes possibilités de coentreprises et d'alliances avec les sociétés locales;

- les produits laitiers: exportation d'animaux reproducteurs (surtout de vaches laitières), technologie et savoir-faire concernant la transformation du lait, y compris l'organisation d'un système local intégré de ramassage du lait;
- les aliments prêts-à-manger: l'augmentation du nombre de ménages d'une ou de deux personnes, conjuguée à
- tion (ad valorem), ce qui est d'autant plus désavantageux pour les exportateurs canadiens;
- les obstacles non tarifaires : l'obligation de se procurer des certificats phytosanitaires, sanitaires et vétérinaires, et de respecter la réglementation en la matière;
- la bureaucratie : les fonctionnaires responsables des autorisations, des

Aperçu du marché

Le secteur agricole de la Roumanie

l'accélération du rythme de vie et au vieillissement de la population, crée un marché pour les aliments surgelés, les repas précuits et les aliments préparés;

- les hôtels, les restaurants et les collectivités (secteur HORECA);
- le matériel et l'outillage agricole : neuf ou d'occasion, y compris l'équipement et les appareils pour les exploitations agricoles;
- la boulangerie : céréales pour petitdéjeuner, pâte surgelée et autres produits de boulangerie;
- les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Contraintes et défis

Lorsqu'elles étudient les nombreux débouchés offerts par le marché roumain des produits agroalimentaires, les entreprises canadiennes doivent tenir compte des problèmes éventuels suivants :

- le dédouanement : il prend beaucoup de temps et se révèle souvent frustrant, surtout en ce qui a trait à l'application des droits de douane;
 - les obstacles tarifaires: en Roumanie, le droit d'importation sur les produits agroalimentaires est nettement plus élevé pour le Canada que pour les pays de l'UE et les pays signataires de l'ALECE, les droits d'importation applicables à ces pays ayant été éliminés complètement ou étant en voie d'être réduits; par ailleurs, le calcul de la TVA et des droits d'accise se fonde sur la valeur des produits, plus la taxe à l'importa-

décisions et de l'interprétation des lois et des règlements sont exposés à l'influence politique et à la corruption;

- le système judiciaire : les lois roumaines sont très vagues;
- le système bancaire: les entreprises canadiennes qui exercent des activités sur le marché roumain doivent faire affaires avec les banques locales qui sont peu réceptives aux besoins commerciaux; un simple virement de fonds ou une conversion monétaire peuvent s'avérer coûteux;
- les marchés financiers : la bourse, le RASDAQ, le capital de risque et les autres fonds de placement sont encore à un stade peu avancé de leur développement.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec M. Claude Charland, conseiller commercial, ou M. Octavian Bonea, agent de commerce, ambassade du Canada à Bucarest, tél.: (011-401) 222-9845 (46) (47), téléc.: (011-401) 312-0366, internet: www.dfait-maeci.gc.ca/bucharest/

